



Appel à la mobilisation contre les plans d'austérité et la casse de la Fonction publique

Le Gouvernement a annoncé le 24 août des mesures censées réduire « le déficit de la France ». Nos organisations syndicales en dénoncent le caractère injuste et inéquitable. La facture est principalement supportée par les salariés. Le Gouvernement ne remet pas en cause les niches fiscales dont on sait qu'elles n'ont aucune efficacité économique et sociale. La contribution des plus hauts revenus reste symbolique et n'est pas de nature à réduire les inégalités.

Pour relancer la croissance, en respectant les impératifs de développement durable, réduire les inégalités et maîtriser les déficits, une politique visant une autre répartition des richesses et favorisant le développement économique et social est incontournable.

Cela suppose des réformes structurelles importantes comme une réforme globale de la fiscalité intégrant une plus grande progressivité, une politique industrielle coordonnée au niveau européen, des services publics de qualité.

C'est dans ce contexte d'austérité que le 29 septembre prochain est convoqué le Comité technique paritaire ministériel (CTPM) avec à son ordre du jour « la présentation » par la Ministre du projet de loi de finances 2012 pour notre ministère. Les mesures de rigueur annoncées par ce Gouvernement sont déjà à l'œuvre dans la fonction publique de l'Etat (absence de toute revalorisation du point d'indice, rémunération à la soi disant performance....) et saignées en terme d'emplois et d'abandons de missions. Cette situation et ses conséquences nous les dénonçons et les combattons au quotidien. La présentation du budget sera l'occasion une nouvelle fois de manifester notre opposition ferme à ce budget d'austérité.

C'est pourquoi, nos organisations CGT, CFDT, UNSA ont décidé de boycotter ce prochain CTPM.

Par ailleurs, dans le contexte de l'unité interprofessionnelle décidée au plan national, nos organisations CGT, CFDT, UNSA, FSU appellent l'ensemble des fonctionnaires et agents non titulaires du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) et de ses établissements publics à participer massivement aux mobilisations pouvant aller jusqu'à la grève le mardi 11 octobre pour :

- Supprimer les exonérations et la défiscalisation des heures supplémentaires ;
- Conditionner toute aide publique à son efficacité sociale et économique ;
- Stopper les suppressions d'emplois dans la fonction publique et faire de l'emploi, en particulier celui des jeunes, une priorité ;
- L'arrêt des réorganisations-fusions, des suppressions d'emplois et des mobilités forcées ;

- Soutenir le pouvoir d'achat, notamment des plus bas revenus, et rouvrir des négociations salariales pour réduire les inégalités notamment entre les hommes et les femmes ;
- L'arrêt des externalisations-privatisations ;
- Une plus grande solidarité pour les Collectivités (notamment par la reconquête de l'ingénierie publique concurrentielle) et des formations permanentes nécessaires à un grand ministère technique ;
- L'abandon du projet « perspectives RH 2013 » tel qu'il a été présenté ;
- La résorption immédiate de tous les retards de gestion et de paye qui pénalisent les agents (REHUCIT...) ;
- La mise en œuvre d'un plan pluri-annuel de recrutements ;
- Des revalorisations statutaires avec reconstruction de la grille ;
- Les revalorisations statutaires pour les agents des corps de l'environnement et la prise en compte des engagements des ministres successifs sur le statut des contractuels des établissements publics ;
- L'harmonisation par le haut des régimes indemnitaires, la résorption de la précarité et la titularisation ;
- L'arrêt du gel des salaires, de l'individualisation de la rémunération et des projets de fusions de corps qui se traduisent par des abandons de missions ;
- Une politique d'action sociale avec des moyens en hausse répondant aux besoins des personnels ;
- La reconnaissance de la pénibilité suite aux engagements ministériels ;
- La mise en œuvre d'un cadrage national DIR, DIRM : statutaires, formation, requalification, garanties minimales, temps de travail ...
- Un suivi particulier et performant tant des personnels dans les DDI en liaison avec le ministère de l'agriculture ou transférer dans d'autres ministères (inspections du travail, personnels des CPCM, personnels des PSI....) ;
- La mise en place de mesures concrètes pour éradiquer la souffrance au travail et les risques psychosociaux.

Paris, le 20 septembre 2011